
Gabon : L'ex-président de l'Assemblée nationale jugé pour blanchiment d'argent



Le public ne verra pas l'opposant Guy Nzouba Ndama à son audience, ce mardi 18 octobre 2022 au tribunal de Franceville. L'ancien président de l'Assemblée nationale est resté chez lui à Libreville. Il est assigné à résidence.

Guy Nzouba Ndama est représenté par ses trois avocats, tous partis de Libreville. Après son interpellation spectaculaire avec ses trois valises d'argent contenant 1 milliard 190 millions de FCFA, l'opposant gabonais qui venait du Congo-Brazzaville a été inculpé pour contrebande de marchandises. Il risque entre trois mois et un an de prison ferme.